

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

Présents : ABELLA Gérard, LONG Jean-Emmanuel, FARO-TAURINES Bernadette, ARGELIES René, JOFFRE Edith, JACQUET Jean-François, ALBERT Sylvie, PLARD Geneviève, ENJALBY Christiane, ENJERLIC Philippe, JAMME-SERRES Arnaud, BONHUIL-SABOT Frédéric, GIL Sandrine, LACROIX Olivier, DUIVON Stéphane, LEGRAND Mélanie, MORLA Alexandre, VIEREN Dominique, SIMAEYS Julia.

Absents procurations : LORIZ-GOMEZ Sylviane (FARO-TAURINES Bernadette), CASSAN Pierrette (PLARD Geneviève), FERREIRA Sylvie (LONG Jean-Emmanuel).

Absent : DUMOULIN Alexandre.

Madame Geneviève PLARD est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°9

OBJET : CABM – PROGRAMME D'INTERET GENERAL EN FAVEUR DE LA REHABILITATION DE L'HABITAT ET DES ECONOMIES D'ENERGIE – PARTICIPATION COMMUNALE AU TITRE DES FAÇADES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n°2016-19 en date du 15 mars 2016 relative à l'aménagement urbain et aux opérations de ravalement de façades et des clôtures et par laquelle le Conseil Municipal de la Commune de Boujan sur Libron déterminait les modalités de l'aide financière communale pour le dispositif communal et pour le dispositif en partenariat avec la CABM jusqu'au 31 décembre 2017,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée en date du 11 octobre 2018 relative au Programme d'intérêt Général « Revitalisation des Centres Anciens – 2018-2023 » : Approbation du projet de convention,

VU le Règlement d'attribution des aides intercommunales complémentaires dans le cadre du Programme d'intérêt Général annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 octobre 2018,

VU la délibération n°2019-16 en date du 28 mars 2019 par laquelle l'assemblée délibérante de la Commune de Boujan sur Libron a validé le renouvellement du dispositif en partenariat avec la CABM pour l'attribution des aides à la réhabilitation des façades dans le cadre du Programme d'Intérêt Général en faveur de la réhabilitation de l'habitat et des économies d'énergie jusqu'au 31 décembre 2020,

VU la délibération n°2020-64 en date du 24 novembre 2020 par laquelle l'assemblée délibérante de la Commune de Boujan sur Libron a validé le renouvellement du dispositif en partenariat avec la CABM pour l'attribution des aides à la réhabilitation des façades dans le cadre du Programme d'Intérêt Général en faveur de la réhabilitation de l'habitat et des économies d'énergie jusqu'au 31 décembre 2022,

VU la délibération n°2022-57 en date du 8 décembre 2022 par laquelle l'assemblée délibérante de la Commune de Boujan sur Libron a validé le renouvellement du dispositif en partenariat avec la CABM pour l'attribution des aides à la réhabilitation des façades dans le cadre du Programme d'Intérêt Général en faveur de la réhabilitation de l'habitat et des économies d'énergie jusqu'au 30 novembre 2023,

VU la délibération n°2023-10-5/15 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée en date du 16 octobre 2023 approuvant l'avenant n°1 à la convention du Programme d'Intérêt Général « Revitalisation des centres anciens » et prorogeant la durée d'application du dispositif jusqu'au 31 décembre 2024,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante de son souhait de renouveler le dispositif en partenariat avec la CABM pour l'attribution des aides à la réhabilitation des façades sur un périmètre défini constituant le centre ancien du village. (cf plan ci annexé)

Le projet doit se conformer aux préconisations esthétiques de la Commune. L'aide est attribuée pour un ravalement d'ensemble de la façade, les travaux partiels ne sont pas subventionnés.

L'aide est subordonnée au respect des prescriptions définies par l'architecte des Bâtiments de France (ABF) suite au dépôt et l'accord d'une déclaration préalable ou Permis de construire suivant le cas.

Cette aide viendra en complément des aides accordées par la CABEME et l'Etat.

La Commune allouera une aide forfaitaire pour les travaux des façades visibles depuis l'espace public sur le périmètre tel qu'annexé à la délibération de 1 500 € pour un ravalement de façade complet et 1 000 € pour un ravalement de façade simple tel que nettoyage des murs extérieurs, peinture...

La durée d'engagement de la Commune de Boujan sur Libron sur ce dispositif est fixée au 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- VALIDER le renouvellement du dispositif en partenariat avec la CABM pour l'attribution des aides à la réhabilitation des façades,
- ALLOUER une aide forfaitaire pour les travaux des façades visibles depuis l'espace public de 1 500 € pour un ravalement de façade complet et 1 000 € pour un ravalement de façade simple sur le périmètre défini constituant la partie du Centre ancien du Village (Plan ci annexé),
- L'AUTORISER à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le renouvellement du dispositif en partenariat avec la CABM pour l'attribution des aides à la réhabilitation des façades,
- ALLOUE une aide forfaitaire pour les travaux des façades visibles depuis l'espace public de 1 500 € pour un ravalement de façade complet et 1 000 € pour un ravalement de façade simple,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Le Maire
Gérard ABELLA

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en
Préfecture le 24/11/2023
Fait à BOUJAN SUR LIBRON
Le 24/11/2023

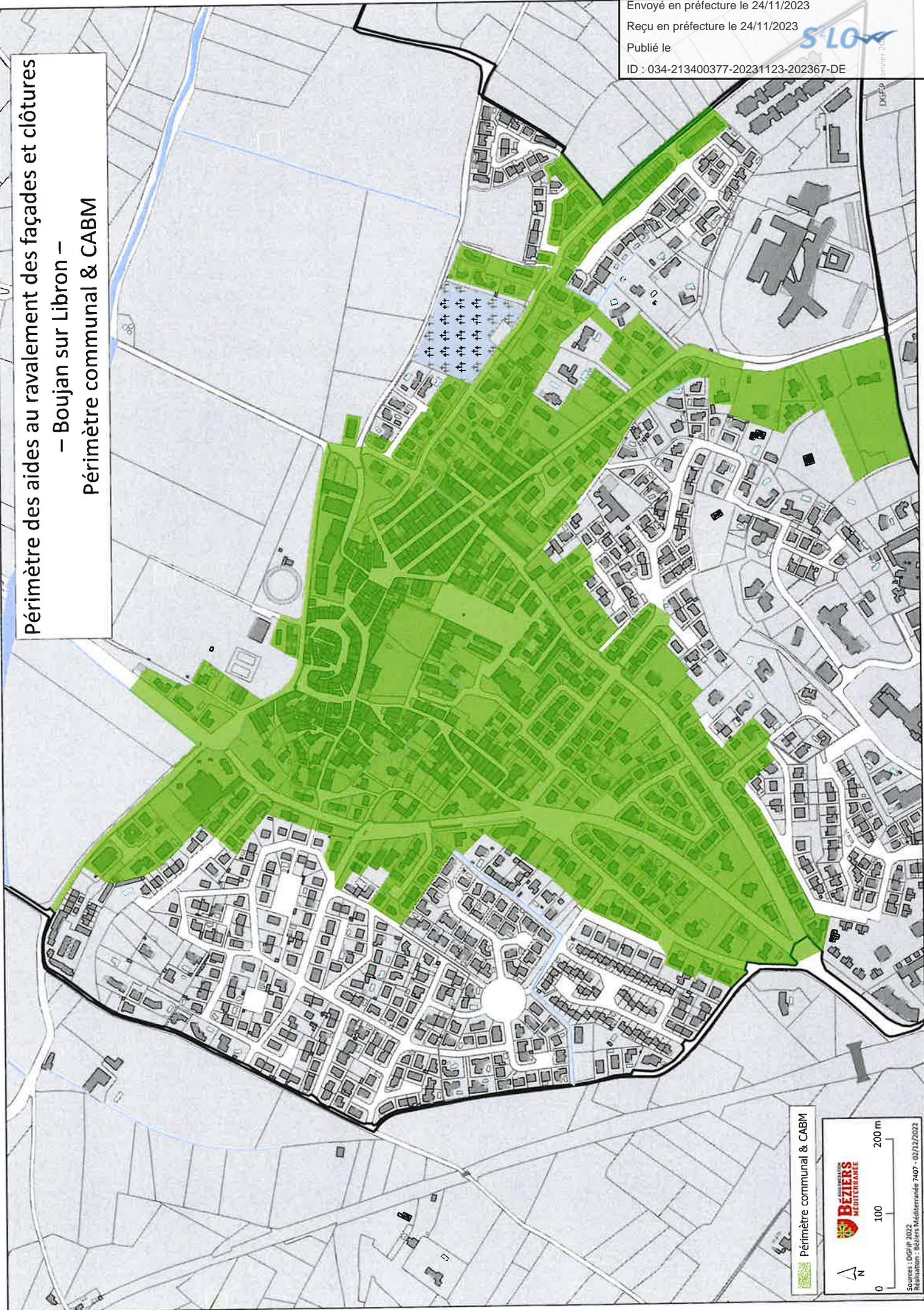


Périmètre des aides au ravalement des façades et clôtures
– Boujan sur Libron –
Périmètre communal & CABM

Envoyé en préfecture le 24/11/2023
Reçu en préfecture le 24/11/2023
Publié le
ID : 034-213400377-20231123-202367-DE



2023
11/24



Périmètre communal & CABM



0 100 200 m

Source : OCPI 2023
Réalisation : Béziers Méditerranée 7407 - 07/12/2022